

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Centre d'Études Fiscales et Financières

CEFF

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Centre d'Études Fiscales et Financières

Acronyme de l'unité : CEFF

Label demandé : EA

N° actuel : EA 891

Nom du directeur  
(2016-2017) : M. Thierry LAMBERT

Nom du porteur de projet  
(2018-2022) : M. Thierry LAMBERT

## Membres du comité d'experts

Président : M. Didier TRUCHET, Université Panthéon-Assas

Experts : M. Jean-François BRISSON, Université de Bordeaux

M<sup>me</sup> Caroline CHAMARD-HEIM, Université Lyon 3

M. Matthieu CONAN, Université Paris Nanterre

M<sup>me</sup> Marion UBAUD-BERGERON, Université de Montpellier (représentante du CNU)

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Sébastien BERNARD

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Pierre CHIAPETTA, Aix-Marseille Université

Directeur de l'École Doctorale :

M. Éric GASPARINI, École Doctorale n° 67, ED « Sciences Juridiques et Politiques »

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre d'Études Fiscales et Financières procède de la fusion successive de trois entités de recherche : créé en 1979, le Centre d'Études Fiscales a absorbé en 2000 le Centre d'Études Financières et intégré en 2010 les activités de recherche de l'Institut de recherches Europe-Asie.

Les locaux du CEFF sont situés au 3 Avenue Robert Schuman. Faculté de droit et de science politique, à Aix-en-Provence, Bâtiment Portalis, bureaux 020, 021, 022 et 022A.

### Équipe de direction

Le directeur du CEFF est M. Thierry LAMBERT, pour le contrat en cours et le contrat à venir. Le directeur adjoint est M. Jean-Luc ALBERT pour le contrat à venir.

Prévu par le règlement intérieur, le conseil de laboratoire comprend tous les enseignants-chercheurs (membres de droit), les professeurs émérites, les membres associés, les post-doctorants, et les personnels BIATTS (Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, personnels Sociaux et de Santé). Il se réunit tous les deux mois.

### Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

Sous-domaine disciplinaire : SHS2\_1 Droit

### Domaine d'activité

Comme son nom l'indique, le CEFF a pour domaine d'activité la recherche en droit fiscal et en finances publiques. Il entend y ajouter le droit douanier.

## Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	11	12
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1 (0,3)	
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)	3	
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	3	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	67	
TOTAL N1 à N7	85	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	37
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	2

## ● Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Le CEFF est une unité de recherche ancienne de grande notoriété qui a su renouveler (et même augmenter) les effectifs de ses chercheurs HDR (Habiletés à Diriger des Recherches). Très dynamique, il occupe une place de premier plan dans la recherche française sur des disciplines (le droit fiscal et les finances publiques) qui manquent cruellement de spécialistes universitaires, alors que les besoins théoriques et pratiques sont considérables : en effet, les dimensions fiscale et financière des décisions publiques et privées et de la régulation nationale, européenne et mondiale gagnent constamment en importance.

L'intensité et la qualité de sa production scientifique sont remarquables. Son attractivité est attestée par l'importance de son vivier de jeunes chercheurs, alimenté notamment par la part qu'il prend dans les trois parcours de M2 qui lui sont adossés. Le nombre des contrats doctoraux et des conventions CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) est significatif, encore que modeste au regard du nombre important de thèses dirigées par ses membres ; celui des thèses soutenues au cours de la période étudiée est impressionnant.

Son rayonnement académique est évident, comme le montrent les fonctions de plusieurs de ses membres dans les principales sociétés savantes de la discipline. Son audience auprès des professionnels du secteur est avérée, mais sans doute un peu déclinante. Il devra veiller à l'entretenir. Quoique limitée, sa politique de collaboration internationale est intéressante, en particulier avec la Chine et l'Afrique.

Les résultats obtenus par le CEFF prouvent que son fonctionnement est efficace et tout indique qu'il le restera. Les actions collectives qu'il a menées (colloques et publications) impliquent l'ensemble de ses membres.

Dans le passé, la partie fiscale des activités de recherche du CEFF a été plus abondante et créatrice que sa partie « finances publiques ». Tout en conservant la première, l'unité entend développer la seconde et s'en donne les moyens : à propos du thème « Les mutations des finances publiques », elle écrit, dans son dossier d'auto-évaluation, qu'elle entend contribuer, sans plus de précision, à l'émergence d'une discipline naissante, le droit public financier et entend organiser avec différents partenaires un congrès international de finances publiques. Le règlement intérieur mentionne le contentieux douanier parmi les principaux axes de recherche du CEFF ; ce thème avait été délaissé jusqu'à présent, mais l'unité en entreprend désormais l'étude avec des projets significatifs, ce à quoi on ne peut que l'encourager.

La lecture du dossier déposé par l'unité donnait l'impression que, forte de son excellence reconnue et de son attractivité, le CEFF était isolé au sein du panorama (très émietté !) des unités de recherche de la Faculté de droit et de sciences politiques. La visite du comité d'experts a permis de corriger cette impression : des réalisations et des projets communs au CEFF et à d'autres unités existent bel et bien. Ils bénéficient parfois du concours de la Fédération de recherche - Droits, Pouvoirs et Société, présidée par le doyen de la faculté, avec lesquelles les relations sont réelles sans être intenses.

Le dynamisme de l'unité est d'autant plus remarquable que ses moyens matériels sont presque dérisoires : de l'avis du comité d'experts, ils mériteraient d'être sérieusement abondés. Leur insuffisance est le principal obstacle au développement des activités du CEFF : elle l'empêche par exemple, de répondre à des appels à projets, faute de personnel de soutien pour gérer ces dossiers complexes et chronophages.

### 3 ● Appréciations détaillées

#### Critère 1 : qualité et production scientifiques

##### Points forts et possibilités liées au contexte

L'activité scientifique est intense et de qualité. Elle aborde des thèmes variés et intéressants, sur des sujets d'actualité qui peuvent être classiques ou innovants. Elle mêle les publications individuelles aux travaux collectifs. Parmi ces derniers, figurent les colloques annuels organisés par le CEFF (sauf en 2012) dont les actes sont publiés, et un important ouvrage en l'honneur du fondateur de l'unité, auquel onze de ses membres ont participé, sur 25 contributeurs.

Comportant des chercheurs réputés, le CEFF est l'une des principales unités de recherche française dans ses disciplines.

##### Points à améliorer et risques liés au contexte

Le principal point à améliorer concerne le thème « Finances publiques », nettement moins étudié que le thème « Droit fiscal » au cours de la période qui s'achève. Le risque était celui d'un repli de l'activité scientifique sur la fiscalité. Mais il paraît conjuré pour l'avenir : s'appuyant sur des recrutements récents et futurs, l'unité a désormais des projets importants en finances publiques. Le thème « Douanes » qui était absent de son activité scientifique, bénéficie aussi d'un nouvel élan.

#### Recommandations

Le comité d'experts recommande de :

- confirmer la nouvelle attention portée aux finances publiques, notamment à l'occasion de la réflexion annoncée sur le droit public financier. Une piste serait de consacrer le colloque annuel alternativement au droit fiscal et aux finances publiques ;
- poursuivre l'étude engagée en matière douanière ;
- corrélativement, approfondir la réflexion fondamentale sur la nature même des disciplines étudiées.

#### Appréciation sur ce critère

Héritier d'une forte tradition, ayant su se renouveler après la retraite de ses fondateurs, le CEFF est une unité de recherche de grande qualité, très active (ce qui est d'autant plus remarquable que ses moyens administratifs et financiers sont très limités) et solide car attractive. L'enjeu pour elle est à la fois de conserver et de savoir renouveler ses deux thèmes de recherche. Telle est bien sa stratégie pour la nouvelle période contractuelle : elle en a la volonté et les moyens (en termes d'enseignants-chercheurs et de doctorants).

#### Critère 2 : rayonnement et attractivité académiques

##### Points forts et possibilités liées au contexte

Le CEFF a acquis une compétence reconnue comme étant de haute technicité en ce qui concerne l'un des deux thèmes (Droit fiscal) autour de la thématique « transformation des procédures fiscales », qui permet des convergences avec les administrations, les avocats, les magistrats (tant pour ces derniers sur le plan national que sous l'angle européen).

Il mène une recherche très intéressante sur les questions relatives à la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales internationales dont l'intérêt ne fait que grandir, ce qui permet des interactions avec des organisations telles que l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) autour des actions du programme BEPS (« *Base Erosion and Profit Shifting* ») de celle-ci.

L'attractivité du CEFF lui a permis de recruter des enseignant-chercheurs qui relancent ses recherches en matière de finances publiques et en entreprennent de nouvelles en matière de droit douanier, discipline très peu étudiée en France faute de chercheurs, alors que comme l'actualité internationale, européenne et nationale le montre, elle est importante.

Il entretient des relations très étroites avec la *Société française de Finances publiques* (SFFP) dont le président, le vice-président et la trésorière adjointe sont membres du CEFF, et avec l'*Institut international des sciences fiscales* (IISF) qui est présidé par son directeur. Plusieurs de ses membres exercent des responsabilités éditoriales significatives au niveau national. Jointes à l'organisation de colloques, ces positions d'influence montrent et renforcent tout à la fois le rayonnement académique du CEFF et contribuent à sa forte attractivité (augmentation du nombre des chercheurs titulaires et nombre important de doctorants).

Le rayonnement international du CEFF est moins intense. Il n'en est pas moins réel, reposant sur des partenariats peu nombreux mais pertinents et inscrits dans la durée avec des centres de recherche étrangers travaillant sur les mêmes sujets (Université de Sherbrooke au Canada, Université d'Abomey-Calavi au Bénin) et avec l'Institut d'Économie Douanière et Fiscale (IEDF) de Koléa en Algérie, structure de formation et de recherche des cadres des ministères des finances algérien et tunisien, font le CEFF accueille régulièrement les élèves et les chercheurs. Le CEFF qui peut particulièrement s'appuyer sur l'expérience et les relations de l'un de ses membres d'origine chinoise, développe par ailleurs au sein de l'Institut de Recherche Europe-Asia (IREA) de son université, des actions significatives à destination de la Chine. Il s'efforce avec constance de partager les fruits de ses recherches avec les structures des pays émergents travaillant sur leurs systèmes fiscaux dans le cadre global de la mondialisation des échanges, et d'aider leur réflexion.

### Points à améliorer et risques liés au contexte

Expliquée par le manque de moyens administratifs du CEFF (qui imposent au directeur et au directeur adjoint, des tâches matérielles qui ne devraient pas leur incomber), l'absence de réponse à des projets de recherche collaborative n'en contraste pas moins de manière regrettable et surprenante, avec sa notoriété et son dynamisme.

### Recommandations

Le comité d'experts suggère de :

- rechercher des financements extérieurs sur appels à projet, ce qui suppose que l'unité dispose, d'une manière ou d'une autre, des moyens administratifs adéquats ;
- mettre effectivement en œuvre les projets d'une part, d'organisation avec d'autres centres et instituts d'un réseau des unités de recherche françaises et étrangères en vue d'un congrès international des finances publiques (avec l'organisation de thématiques de recherche et mise en place un réseau d'enseignants-chercheurs) et d'autre part, de rapprochement avec des organisations internationales traitant des questions fiscales ou financières ;
- mettre effectivement en place la politique d'invitation de chercheurs étrangers que le CEFF annonce (notamment en direction du Canada, de la Suisse et du Japon).

### Appréciation sur ce critère

Le CEFF a acquis dans la longue durée un fort rayonnement et une très bonne attractivité académiques. Ils reposent sur une politique raisonnablement ambitieuse et une activité soutenue. L'unité a beaucoup d'atouts (sauf en termes de moyens administratifs et financiers) pour devenir, comme elle le souhaite, un pôle de référence dans les domaines financiers et fiscaux, ce qu'elle est d'ailleurs déjà.

### Critère 3 : interactions avec l'environnement économique, social, culturel et sanitaire

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Le CEFF est bien implanté dans son environnement économique, social, culturel et sanitaire. Mais les informations le dossier déposé par l'unité fournit évoquent surtout l'environnement régional. En réalité, le CEFF coopère en matière fiscale avec des centres d'autres unités de recherche (à Lyon 2 et Lyon 3, Paris 1, Toulouse, etc.) et avec la Cour de cassation.

Pour les finances publiques, les interactions de l'unité avec l'environnement, sont moins visibles. Mais cela tient en partie au fait qu'elles passent officiellement davantage par le canal de la SFFP (dans laquelle, ses membres exercent des responsabilités éminentes) que par celui du CEFF.

Les colloques organisés par le CEFF le sont en partenariat institutionnel, professionnel et financier avec diverses institutions régionales (Région Provence Alpes Côte d'Azur, Métropole Aix Marseille Provence / Pays d'Aix, Département des Bouches du Rhône, Revue *Droit fiscal*, Fondation du Crédit agricole Alpes-Provence, etc.). L'ensemble des manifestations proposées par le CEFF (colloques et conférences) depuis 2011 bénéficie de l'agrément du barreau d'Aix-en-Provence au titre de la formation continue obligatoire des avocats.

Les manifestations organisées par le CEFF associent régulièrement les professionnels et praticiens de la fiscalité (avocats, notaires, fonctionnaires de la DGFIP (Direction générale des Finances publiques), magistrats) dont le cercle n'est pas limité à la région. L'unité organise des conférences destinées aux experts-comptables et aux avocats, en partenariat avec l'Institut Supérieur d'Études Comptables (ISEC) qui participe parfois à leur financement, et les Editions Francis Lefebvre (5 par an entre 2011 et 2013 et une table ronde en 2014). Des comptes-rendus sont régulièrement publiés dans la presse régionale comme dans la presse spécialisée. Il organise aussi une conférence annuelle de présentation de la loi de finances, ouverte aux étudiants et aux professionnels.

### Points à améliorer et risques liés au contexte

Il est surprenant que sur un domaine tel que la fiscalité, aucun contrat de partenariat ne soit conclu avec une quelconque entité publique ou privée.

Il est regrettable que les cycles de conférences professionnelles à destination des experts comptables et avocats aient cessé à partir de 2014. Mais de nouvelles conférences viennent d'être organisées ou programmées.

### Recommandations

Le comité d'experts recommande de :

- maintenir, ou retrouver, un rythme de conférences équivalent à celui de la période 2011-2013 ;
- mettre en place des modules de formation au sein de Diplômes d'Université (DU) très recherchés dans ce domaine de la fiscalité, afin de générer de nouvelles ressources ;
- rechercher de nouveaux partenariats au niveau national.

### Appréciation sur ce critère

Les interactions du CEFF avec son environnement sont réelles et utiles. Mais elles méritent d'être amplifiées, au niveau national notamment.

### Critère 4 : organisation et vie de l'unité

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Le dossier déposé par l'unité ne donne pas d'information précise sur la vie de l'unité et son mode de fonctionnement. Cependant, les bons résultats de l'unité postulaient qu'elle « tournait bien ». La visite du comité d'experts a permis de confirmer cette hypothèse : sous l'impulsion forte de son directeur, l'unité a une vie interne active et dynamique qui combine délibération collective et initiatives individuelles et implique la plupart de ses membres. Le conseil se réunit tous les deux mois (avec compte rendus des séances).

Ce sentiment est confirmé par les bons résultats obtenus en termes de carrière universitaire par ses membres (dont un maître de conférences a été qualifié aux fonctions de professeur) et ses anciens doctorants (dont l'un a été lauréat du dernier concours d'agrégation de droit public et dont deux sont devenus maîtres de conférences). Cela montre que l'unité accompagne et soutient activement ses chercheurs.

Le CEFF entretient des relations avec d'autres unités du site (projets avec le Centre de Droit social - EA 901) sur le thème « Lutte contre la fraude » et avec des unités de recherche en informatique et en sociologie sur les *Panama papers* ; collaboration avec les constitutionnalistes dans le domaine des finances publiques).



### Points à améliorer et risques liés au contexte

Le handicap du CEFF réside dans la faiblesse de ses moyens au regard de son niveau d'activité. Certes ses effectifs d'enseignants-chercheurs seront abondés en 2017 avec le recrutement d'un professeur et d'un maître de conférences. Mais il manque de personnel d'appui (l'ingénieur d'étude qui lui était affecté à 90 % jusqu'en 2015, n'a pas été remplacé), de personnel administratif (un agent normalement affecté à la gestion des formations, accepte de consacrer environ 30 % de son temps de travail à l'activité de recherche de l'unité) et de locaux, dont on sait l'importance pour la vie collective d'une unité de recherche (ils se limitent à quatre bureaux ; pas de salle de réunion, ni de salle de travail pour les doctorants). Sa dotation financière ne s'élève qu'à 24 600 €/an, en l'absence de ressources propres. Le site internet de l'unité n'est pas à jour.

### Recommandations

Le comité d'experts formule les suggestions suivantes :

- donner au CEFF les moyens de toute nature dont il a besoin pour son activité et son fonctionnement interne, ce qui ne serait pas seulement justifié par sa qualité, mais aussi par le rôle éminent qu'il joue dans une discipline (le droit fiscal et plus encore, les finances publiques ou le droit financier public) presque sinistrée dans le monde universitaire, alors qu'elle est de plus en plus importante pour les politiques publiques ;
- rechercher des ressources propres ;
- mettre à jour le site internet du CEFF.

### Appréciation sur ce critère

Le CEFF fonctionne de manière efficace. Son organisation souffre de l'insuffisance de ses moyens matériels, mais n'en permet pas moins une vie collective effective, tant sur le plan du fonctionnement, interne que des relations externes.

### Critère 5 : implication dans la formation par la recherche

Les doctorants de l'unité sont inscrits dans l'École doctorale n° 67 « Sciences juridiques et politiques ».

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'implication du CEFF dans la formation par la recherche est bonne. Le nombre élevé des doctorants (45 au titre du thème « Transformations des procédures fiscales » et 22 au titre du thème « Mutations des finances publiques »), et celui des thèses soutenues au cours du contrat qui s'achève (37) sont très satisfaisants. Ces chiffres peuvent être atteints grâce à la présence de 9 titulaires d'une HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) au sein de l'unité, ce qui constitue un potentiel exceptionnel en France dans les disciplines concernées.

Trois parcours de master 2 appartenant à trois mentions de master différents sont dirigés par des membres du CEFF : Master mention "Droit public" : parcours "Finances publiques et fiscalité" - Master mention "Droit des affaires" : parcours "Droit et fiscalité de l'entreprise" - Master mention "Droit patrimonial immobilier et notarial" : parcours "Fiscalité personnelle et du patrimoine".

Les deux derniers parcours cités sont de droit privé : cela montre l'aptitude des membres du CEFF à collaborer avec les « privatistes », alors qu'ils relèvent presque tous de la Section 02 (droit public) du CNU (Conseil National des Universités).

Un projet de création d'un Master « Droit fiscal » est mentionné.

Le CEFF estime n'avoir pas de difficulté pour obtenir de l'école doctorale des contrats doctoraux pour les meilleurs de ses doctorants (au nombre de sept, auxquels s'ajoutent trois conventions CIFRE).

Les 10 doctorants présents lors de la visite du comité d'experts sont satisfaits de leur sort. Ils assistent au conseil de l'unité et sont invités à participer aux manifestations scientifiques. Ils apprécient d'obtenir aisément un financement pour assister à des colloques et pour l'acquisition par l'unité des ouvrages nécessaires à leurs

recherches, et de pouvoir facilement travailler avec les membres d'autres unités de recherche du site. Ils sont en revanche très réservés sur l'intérêt des formations dispensées par le collège doctoral de l'université. Les formations organisées par l'École Doctorale n°67 leur conviennent mieux, malgré l'absence d'enseignement en langues étrangères. Le CEFF n'organise pas de formation spécifique pour eux, mais assure l'encadrement des nouveaux doctorants par les « anciens ».

Les doctorants déplorent unanimement de n'avoir pas d'autre endroit pour travailler que les quelques places qui leur sont réservées à la bibliothèque Cassin (sans connexion WIFI !), en échange des permanences qu'ils y assurent.

### Points à améliorer et risques liés au contexte

Le nombre des thèses financées reste assez faible, malgré une augmentation récente.

Ayant du mal à obtenir de l'école doctorale des données fiables sur le nombre de ses doctorants, le CEFF envisage d'en tenir lui-même le fichier.

Les thèses ne concernent que le droit public. Il serait intéressant d'ouvrir les recherches doctorales vers la branche « droit privé » du droit fiscal.

### Recommandations

Le comité d'experts recommande de :

- poursuivre l'effort, en tentant de diversifier encore le recrutement des doctorants (le CEFF a l'intention d'augmenter les co-tutelles de thèse avec des universités étrangères) ;
- augmenter le nombre des thèses financées ;
- procurer aux doctorants des locaux de travail adaptés.

### Appréciation sur ce critère

L'activité doctorale, soutenue dans la longue durée, s'avère excellente.

### Critère 6 : perspectives et stratégie scientifique à cinq ans

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Le passé plaide pour l'avenir : parfaitement installé dans le paysage de ses disciplines, en connaissant tous les acteurs et étant connus d'eux, disposant d'un important potentiel, ayant su le renouveler malgré le départ à la retraite de plusieurs de ses membres les plus réputés, ayant fait la preuve de son rayonnement, de son attractivité et de son dynamisme, le CEFF est bien armé pour poursuivre son œuvre de recherche et être plus que jamais l'une des meilleures unités françaises de recherche en matière financière et fiscale, avec une visibilité internationale affirmée et croissante.

Il l'est d'autant mieux que les enjeux politiques, économiques et sociaux de ses thèmes de recherche sont de plus en plus importants, sur les plans nationaux, européens et mondiaux, et donc « porteurs » pour lui, qui est très bien placé scientifiquement pour les traiter.

Il entend le faire dans ses deux domaines du droit fiscal et des finances publiques, en donnant un nouvel élan à ce dernier.

Il entreprend une diversification ou un enrichissement de ses activités de recherche vers le droit douanier (recherches sur les procédures douanières, en lien avec celles qui sont déjà menées sur les procédures fiscales, conférences, projet de colloque avec le Bénin en 2017, etc.). Cette perspective est opportune et cohérente avec ses moyens en enseignants-chercheurs.

### Points à améliorer et risques liés au contexte

Le dossier déposé par l'unité ne donne que des informations brèves et imprécises sur ses perspectives et sa stratégie scientifique à moyen terme. Lors de la visite du comité d'experts, ces informations ont été utilement complétées. Cependant, l'aspect « Finances publiques » reste plus flou que l'aspect fiscal, nonobstant le projet de colloque international et la réflexion annoncée sur le droit public financier, qui sont prometteurs. En matière fiscale, le risque principal est celui d'un insuffisant renouvellement des thèmes étudiés, mais ce risque est faible, ne serait-ce qu'en raison de la très rapide évolution que la matière connaît.

### Recommandations

Le comité d'experts formule quatre recommandations :

- ouvrir le champ des recherches et les recrutements de chercheur vers des thèmes connexes tels que le droit fiscal privé et le contentieux fiscal judiciaire ;
- développer le droit douanier ;
- préciser le thème « Finances publiques », en l'enrichissant dans la perspective annoncée de droit financier public, d'approches en droit public économique, droit du financement des services publics, financiarisation du droit administratif, endettement public, etc. ;
- accentuer fortement le trait de l'international et de l'europpéen dans la présentation des deux thèmes de recherche car cette double orientation serait de nature à constituer une singularité et une particularité du CEFF dans le champ de la recherche juridique française en matière de fiscalité ou de finances publiques.

### Appréciation sur ce critère

L'appréciation des perspectives à cinq ans est très favorable : le CEFF qui a fait depuis longtemps, la preuve de son dynamisme et de son efficacité scientifiques, mérite la plus grande confiance pour la poursuite du travail qu'il accomplit sur ses thématiques de prédilection et leur enrichissement par le droit douanier.

La visibilité de l'unité dans des disciplines rares, sa solidité et son équilibre, sa capacité à travailler avec les spécialistes d'autres disciplines justifient pleinement son existence comme unité de recherche autonome, sans remise en cause de sa configuration actuelle.

## 4-bis • Analyse thème par thème

**Thème 1 :** Les transformations des procédures fiscales

**Nom du responsable :** M. Thierry LAMBERT

**Domaine d'activité**

Droit fiscal

Effectifs

Composition du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2016	Au 01/01/2018
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	8,5	9,5
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
ETP d'autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
ETP d'autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)	1	
ETP de chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	1, 5	
ETP d'autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP de doctorants	45	
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	

### Avis global sur le thème

La thématique de la transformation des procédures fiscales s'inscrit dans la suite des travaux déjà réalisés par l'unité sur la question. Un prolongement du colloque consacré en 2013 au contentieux fiscal pour ses dimensions européennes constitue naturellement une perspective intéressante dès lors que le procès fiscal prend une nouvelle dimension sous l'effet de de la jurisprudence de la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme) et que l'influence des décisions de la CJUE (Cour de Justice de l'Union Européenne) ne cesse de peser sur l'état de notre législation nationale qui se révèle à chaque fois assez peu respectueuse des grandes libertés économiques protégées par les traités.

Les 15 actions que le cadre du programme BEPS de l'OCDE vient de définir ouvrent assurément un champ d'investigation scientifique considérable, que les autres unités de recherche françaises auraient du mal à couvrir en raisons de leurs moyens : le CEFF, vraisemblablement la seule unité française capable de fédérer les énergies en vue d'une réflexion d'ensemble sur la matière - a une belle carte à jouer au regard des enjeux actuels de la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales internationales. Les seuls modes d'élaboration de ce droit fiscal international constituent en eux-mêmes un sujet à part entière.

Les réseaux qui sont les siens et ses forces actuelles donnent au CEFF une légitimité évidente pour inscrire le développement du thème « Les transformations des procédures fiscales » dans ces perspectives internationales et européennes qui, en dehors de lui, sont peu étudiées par d'autres unités de recherche françaises, alors que les enjeux juridiques et financiers sont fondamentaux et considérables.

Le nouvel enrichissement du thème par l'étude des procédures douanières est cohérent avec le contenu du thème, opportun au regard des enjeux scientifiques et pratiques et justifié : son potentiel d'enseignants-chercheurs fait du CEFF l'une des unités de recherche française les plus aptes à étudier cette question.

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Le comité d'experts identifie deux atouts majeurs au fait que le CEFF retienne pour thème « Les transformations des procédures fiscales » : d'une part, l'intérêt intrinsèque du thème, d'autre part la parfaite aptitude du CEFF à le traiter.

#### Points à améliorer et risques liés au contexte

Le comité d'experts n'identifie pas de points perfectibles ou de risques liés à l'étude de ce thème.

#### Recommandations

Les projets du CEFF sur le thème des « Transformations des procédures fiscales » lui paraissant très pertinents, le comité d'experts ne formule aucune recommandation particulière en la matière.

**Thème 2 :** Les mutations des finances publiques

**Nom du responsable :** M. Éric OLIVA

**Domaine d'activité**

Finances publiques

**Effectifs**

Composition du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2016	Au 01/01/2018
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	2,5	2,5
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
ETP d'autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
ETP d'autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)	1	
ETP de chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	1, 5	
ETP d'autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP de doctorants	22	
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	

### Avis global sur le thème

« Les mutations des finances publiques » constitue un thème large qui correspond à une préoccupation ancienne du CEFF, un peu délaissée dans la période récente et qu'il entend à juste titre développer à nouveau. Il s'en est donné les moyens par les recrutements auxquels il a procédé.

Les perspectives avancées en termes de finances publiques étendues (finances de l'État, finances locales, finances sociales, finances de l'UE (Union Européenne) dans leur confrontation avec la globalisation du droit et la mondialisation de l'économie sont intéressantes mais devraient davantage être déclinées en propositions d'action scientifique concrètes. Les considérations sur l'émergence d'un « Droit public financier » sont, en leur état actuel, scientifiquement alléchantes mais ont besoin d'être encore précisées et consolidées, avec une analyse de la définition même de ce que peut recouvrir cette notion qui se veut *a priori* exclusive d'influences extra-juridiques (le CEFF n'entend pas se placer dans une perspective de gestion publique).

### Points forts et possibilités liées au contexte

Intéressant et prometteur, le thème répond à la nécessité pour le CEFF de rééquilibrer ses activités vers les finances publiques.

Le comité d'experts identifie plus précisément trois points forts :

- le projet de colloque international sur les finances publiques, à partir du réseau du CEFF et des responsabilités de ses membres dans les sociétés savantes de la discipline ;
- la bonne articulation (au moins en apparence) avec le droit constitutionnel (qui est historiquement, l'une des matières d'excellence de l'université) ;
- le potentiel scientifique adéquat.

### Points à améliorer et risques liés au contexte

En son état actuel, le projet souffre d'une certaine imprécision sur son contenu et ses modalités d'exécution.

Même augmenté, le nombre des chercheurs travaillant sur ce thème reste limité, ce qui est un facteur de fragilité.

### Recommandations

Le comité d'experts recommande de préciser le projet et d'augmenter le nombre de doctorants travaillant sur ce thème.

## 5 • Déroulement de la visite

### Date de la visite

Début : Lundi 9 janvier 2017 à 14h00

Fin : Lundi 9 janvier 2017 à 18h45

### Lieu de la visite

Bâtiment Portalis

### Institution :

Aix-Marseille Université, Faculté de droit et de sciences politiques

### Adresse :

3, avenue Robert Schuman, 13628 Aix-en-Provence cedex 1

### Déroulement de la visite

10h00-10h15 :	Huis clos comité d'experts et Délégué Scientifique (DS) (commun au CEFF et au CRA (Centre de Recherches Administratives))
14h00-14h30 :	Huis clos - échanges avec le vice-président chargé de la recherche de l'Aix-Marseille Université (commun au CEFF et au CRA)
14h30-15h00 :	Huis clos - échanges avec le directeur de l'École Doctorale n° 67 (commun au CEFF et au CRA)
15h00-16h30 :	Séance plénière - présentation synthétique de l'unité par l'équipe de production
16h30-16h50 :	Huis clos - échanges avec les doctorants et les post-doctorants
16h50-17h10 :	Huis clos - échanges avec les ingénieurs, techniciens et administratifs
17h10-17h50 :	Huis clos - échanges avec les enseignants-chercheurs (5 présents)
17h50 -18h10 :	Huis clos - échanges avec le directeur de l'unité
18h10-18h45 :	Huis clos : comité d'experts et DS

### Points particuliers à mentionner

Le président du comité d'experts tient à dire combien la visite a été utile, car elle a permis de compléter et de corriger significativement les conclusions tirées de la lecture du dossier déposé par l'unité, qui manquait de précision sur des points importants.